
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 6 octobre 2020 à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Sébastien Bélisle

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2020-169

Le maire, Yves Dubé constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h et adresse quelques mots aux citoyens.

Bonsoir à tous,

Merci de vous être déplacés pour cette séance. Comme à l'habitude, nous comptons sur votre collaboration pour que tout se déroule dans le respect des règles en vigueur.

Avant de commencer cette séance, j'aimerais vous présenter M. Denis Bédard, directeur général par intérim, qui épaulé l'équipe pendant l'absence indéterminée de la directrice générale. Depuis le 14 septembre dernier, Denis partage ses compétences reconnues de gestionnaire et son expérience, qui sont de bons alliés, pour continuer d'offrir un service de qualité aux citoyens.

Au cours des derniers jours, de nouveaux cas actifs de la COVID-19 ont été déclarés dans la région. Misons tous sur la prudence et le respect des autres en suivant les règles de distanciation, en portant le couvre-visage et en se lavant fréquemment les mains afin d'éviter des éclosions dans notre communauté.

Plusieurs citoyens se posent des questions concernant la fête de l'Halloween sur notre territoire. Nous sommes présentement en réflexion sur différentes alternatives pour la fête de l'Halloween, tout en tenant compte des directives émises par la Santé publique à ce sujet. Une décision sera annoncée prochainement à la population.

Le conseil tient à remercier la population pour le respect des mesures sanitaires, dont le port du couvre-visage dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts.

Ensemble, continuons de prendre soin les uns des autres!

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- 12.1 Suivi auprès d'un citoyen;
- 12.2 Pont Leclerc;
- 12.3 Aide financière liée à la Covid-19.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er septembre 2020

Résolution no 2020-170

Le procès-verbal de la séance régulière du 1er septembre 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 15 septembre 2020

Résolution no 2020-171

Le procès-verbal de la séance spéciale du 15 septembre 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2020-172

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver les demandes suivantes :

- École de danse d'Abitibi-Ouest : prêt de la salle Desjardins pour les pratiques de danse;
- Challenge Hecla-Québec : commandite de 500 \$

3.2 Autorisation pour la tenue d'un événement Course à pied 5 km

Résolution no 2020-173

ATTENDU QUE le club d'athlétisme Trackclass de La Sarre désire organiser une course à pied de 5 km le samedi 17 octobre, de 10 h à 12 h, dans le sentier multifonctionnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la tenue de cette course dans le sentier multifonctionnel (Participarc et 12^e Avenue Ouest).

3.3 Autorisation pour la tenue d'événement : Planter un arbre

Résolution no 2020-174

ATTENDU QUE la Maison des jeunes désire organiser une activité dans le cadre de la semaine des maisons des jeunes, soit de planter un arbre dans la communauté afin de démontrer

l'enracinement des maisons des jeunes dans leurs communautés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la plantation d'un arbre près du bureau d'information touristique côté nord.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Nomination du maire suppléant

Résolution no 2020-175

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De nommer Steve Fontaine comme maire suppléant et, par conséquent, comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 mai 2021.

4.2 Embauche d'une contractuelle aux ressources humaines

Résolution no 2020-176

ATTENDU l'absence pour un temps indéterminé de la conseillère en ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser l'embauche de l'entreprise Lachance-Poitras Ressources humaines, Madame Maryse Lachance-Poitras, en l'absence de Madame Véronique Bernier-Labonté, et à son retour, au besoin, pour des dossiers spécifiques.

4.3 Servitude de passage pour service d'aqueduc et d'égout municipal lot 3 541 512

Résolution no 2020-177

ATTENDU l'acte de servitude du lot 3 541 512 entre la Ville de La Sarre et M. Léandre Audet;

ATTENDU la demande de servitude de passage pour le service d'aqueduc et d'égout municipal sur le lot 3 541 512;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de servitude de passage;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à la présente.

4.4 Avis de motion et présentation du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

Le conseiller, Monsieur Louis Côté, présente le projet de règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

ATTENDU le projet de règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, présenté lors du présent avis de motion;

AVIS est donné que, lors d'une séance ultérieure, sera adopté le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

4.5 Pouvoirs aux municipalités concernant le commerce itinérant

Résolution no 2020-178

ATTENDU QUE le commerce itinérant est régi par les dispositions de la Loi sur la protection du consommateur;

ATTENDU QU'une municipalité peut adopter un règlement afin d'assujettir le commerce itinérant sur son territoire à certaines conditions;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a adopté un tel règlement, soit le règlement 17-2017, modifié par le règlement 08-2020;

ATTENDU QUE la mise sur pause du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19 a occasionné des pertes financières importantes aux commerçants du Québec, dont ceux de La Sarre;

ATTENDU QUE le commerce itinérant a des impacts sur nos commerçants locaux;

ATTENDU QUE les commerçants locaux sont au coeur de notre développement économique local et qu'il est primordial pour la Ville de La Sarre de s'assurer de leur pérennité;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont pas le pouvoir d'interdire à un commerçant itinérant de vendre de la marchandise sur son territoire et/ou de suspendre l'application de la réglementation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

Que la Ville de La Sarre demande au gouvernement du Québec de donner davantage de pouvoirs aux municipalités de façon à permettre à celles-ci de régir le commerce itinérant sur leur territoire et de leur permettre, dans certaines situations particulières, de l'interdire afin de protéger l'économie locale.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés pour un montant de 804 098,79 \$.

5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2020-179

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 septembre 2020, au montant de 401 850,81 \$.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Embauche d'une conseillère en communications

Résolution no 2020-180

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner le contrat de travail de Madame Jacinthe Bélanger à titre de responsable en communications et relations avec le milieu.

D'autoriser le directeur général par intérim à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande pour secteur PIIA : Rénovation de façade au 649, 2e Rue Est (Palais de justice)

Résolution no 2020-181

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans d'un projet de rénovation de façade du 649, 2e Rue Est (Palais de justice);

ATTENDU QUE le projet est conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation des infrastructures du Club Beattie inc.

Résolution no 2020-182

ATTENDU le renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation des infrastructures du Club Beattie inc. entre la Ville de La Sarre et le Club Beattie inc.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser le renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation des infrastructures du Club Beattie inc. ;

D'autoriser le directeur général par intérim à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de La Sarre.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Entente avec le Fonds du Canada pour la présentation des arts respectant les dispositions prévues par le décret no 1003-2018

Résolution no 2020-183

CONSIDÉRANT que la Ville de La Sarre a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention de Patrimoine Canada dans le cadre du programme Présentation des arts pour le projet "Programmation de spectacles professionnels - La Sarre 2020-2021" ;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Sarre souhaite conclure une entente d'aide financière avec Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

QUE La Ville de La Sarre confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec Patrimoine canadien et que la directrice de la culture, du patrimoine et du tourisme, Madame Marie-Luce Doré soit autorisée à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 Besoin de formation 2021

Résolution no 2020-184

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Suivi auprès d'un citoyen

À la rencontre du conseil du 1^{er} septembre 2020, un citoyen a demandé au maire pourquoi la Ville de La Sarre ne diffusait pas, sur son site internet, la liste des comptes à payer.

Le maire rappelle à Monsieur que, tel qu'il lui a répondu par courriel en date du 6 juillet 2020, la Ville n'a aucune obligation légale de diffuser cette liste, mais qu'il nous fera plaisir de la faire parvenir à ceux et celles qui en feront la demande, soit par courriel à : info@ville.lasarre.qc.ca ou par téléphone.

12.2 Pont Leclerc

Le Ministère des Transports a informé le maire de la Ville de La Sarre, Monsieur Yves Dubé, que dû aux changements de procédures pour défaire le pont Leclerc, les travaux n'ont pas encore pu commencer. Puisque les coûts seront plus élevés, le Ministère doit attendre la confirmation du contentieux de Québec pour commencer les travaux.

12.3 Aide financière liée à la Covid-19

Une aide financière liée à la Covid-19 sera attribuée à la Ville de La Sarre sous deux versements, le 1^{er} versement d'un montant de 332 720 \$ aura lieu en décembre 2020 et le deuxième versement de 151 236 \$ se fera au 31 mars 2021 pour un total de 483 956 \$.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jacques Chabot demande des précisions au sujet de la servitude accordée au point 4.3 de cette séance. Monsieur Chabot s'informe aussi sur le processus à suivre pour que les terrains des citoyens soient tous conformes, propres, surtout les terrains aux entrées et sorties de la ville.

Monsieur Denis Bédard explique que depuis quelques années, la Ville travaille à embellir son milieu, la vie en collectivité impose à chacun de faire de sa propriété un endroit agréable à regarder. À ce jour, plusieurs inspections ont été faites et certains citoyens ont déjà reçu ou recevront une lettre leur demandant d'apporter des améliorations et/ou de mettre de l'ordre à leur propriété en éliminant tout encombrant ou débris. On demande à Monsieur Chabot de communiquer avec nous s'il voit des endroits spécifiques qui nécessiteraient une visite de l'inspecteur.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier remarque que le montant total de la liste des paiements est élevé et Madame Renée Thiboutot lui explique que cette liste comprend les paiements et les salaires.

Madame Fanny Dupras de la Boucherie du Brack demande pourquoi un commerçant itinérant venu dernièrement à La Sarre n'a pas dû respecter les heures de vente pour les commerces itinérants.

Monsieur Dubé affirme que la Ville s'assurera dorénavant que ses règlements soient respectés. La Ville de La Sarre s'implique à aider les commerçants par différents moyens (gratuité des parcomètres, Espace AO, etc.), qu'elle est sensibilisée et fait la promotion de l'achat local, mais ne peut pas empêcher les gens d'acheter ailleurs. Nous devons tous, Ville, commerçants, citoyens, nous soutenir et continuer d'encourager nos commerçants tout en respectant aussi le choix des citoyens.

Madame Manon Lacasse, de Consommation Plus, demande si un vendeur itinérant a le droit de se stationner où il veut pour vendre ses produits? Le maire précise qu'il peut s'entendre avec un commerçant local, du moment qu'il respecte la réglementation municipale (bruit, nuisances, etc.)

14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine séance est prévue le 3 novembre à 19h. L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière